



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 19 décembre 2018 à 19h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. LANGENFELD Guy
M. CINO Frédéric	M. OCTAVE Henri	M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline
M. PETERMANN Mathieu	M. DI BARTOLOMEO R.	Mme FRIIO Marie-Rose	M. PHILIPPE Lionel
M. LORENTZ Maurice	M. NOEL Guy	Mme CEDAT-VERGNE N.	M. LAVAULEE J.-Pierre
M. LEUBE Michel	M. VOUIN Jean-Pierre	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René
M. BECKER Patrick	Mme BRIER Marcelle	M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude
M. KLOP Jean	M. SAPIN Bruno	M. SCHITZ Denis	M. WALTER Jean-Marie
M. GREINER Philippe	M. HEYERT Jean-Marc	M. JURCZAK Serge	M. MEDVES Jean-François
Mme SPERANDIO F.			

Procurations :

M. HERGAT Michel	a donné procuration à	M. BARBE Jérôme
M. LOUIS Jean-Charles		M. SCHITZ Denis
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice
M. BAUR Denis		M. DI BARTOLOMEO R
Mme ZYDEK Christine		M. NOEL Guy
Mme RENAUX Patricia		M. SCHREIBER Roger
M. LAVAUT José		M. BALCERZAK Roland
M. CHRISTNACKER Daniel		M. BECKER Patrick
M. PERLATI Daniel		M. KLOP Jean
M. HOLSENBURGER A.		M. HEYERT Jean-Marc
Mme KHAMASSI Kheira		M. JURCZAK Serge
M. TARILLON Philippe		M. MEDVES Jean-François

Absents excusés :

M. TOCZEK Jean-Paul

Absents non excusés :

M. LATTWEIN Jean-François
M. LEBOURG Gérald
M. WANNINGER J.-Marc
M. DORVEAUX Lionel

M. IORIO Antoine
Mme FICARRA Béatrice
M. BOGUET Henri
M. MIZZON Jean-Marie

M. BROUILLET Laurent
Mme SASSELLA Sylvie
M. PERON Patrick
M. FRIJO Antoine

La séance débute à 19h15.

Début de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 33
Procurations : 12
Absents : 14

Arrivée de M. OCTAVE après vote du point 9.

A partir du point 10 et jusqu'à la fin de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 34
Procurations : 12
Absents : 13

La séance est levée à 19h45.

Assistaient en outre :

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU
M. VAUTRELLE Alexandre, juriste du SMiTU
M. HOUBERDON Jérôme, Chargé de mission Transport au SMiTU

POINT 11 – DELIBERATION N° 2018/65 - CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'OPTIMISATION DES RECHERCHES DE FINANCEMENTS ET PARTENARIATS EUROPÉENS

Le SMiTU souhaite optimiser la recherche de financements et de partenariats européens pour son projet Citézen et en assurer sa promotion.

Dans ce contexte, un chargé de mission pourrait se voir confier les missions suivantes :

- recherche de financements européens auxquels le SMiTU peut prétendre en appui de son projet ;
- mobiliser les financements luxembourgeois au profit de projets frontaliers ;
- établir des relations de travail suivies avec les autorités luxembourgeoises afin de faire connaître de façon anticipée le projet relevant d'une dimension transfrontalière ;
- assurer toute mission de conseil auprès de Monsieur le Président du SMiTU, plus particulièrement dans le domaine de l'ingénierie financière européenne.

Considérant que la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville » (CAPFT) a recruté, au 1^{er} mars 2018, un chargé de mission exerçant les fonctions de conseiller, en charge des financements et partenariats européens, il est proposé que la CAPFT assure, pour le compte du SMiTU, une prestation de services consistant à optimiser la recherche de partenariats européens pour son projet Citézen.

La durée de la mission, les conditions d'intervention et de prise en charge financière fait l'objet d'une convention de prestations de services entre les deux collectivités.

Il est demandé au Comité Syndical :

- de se prononcer en faveur de l'exécution d'une prestation de services telle que définie ci-dessus ;
- d'approuver les termes de la convention de prestations de services figurant en annexe ;
- d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention susmentionnée ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018 et suivants.

Le Bureau Syndical en date du 28 novembre 2018 ainsi que la commission Finances-Personnel en date du 11 décembre 2018 ont donné un avis favorable.


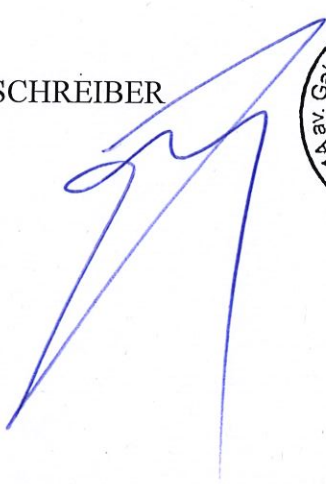
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- se prononce en faveur de l'exécution d'une prestation de services telle que définie ci-dessus ;
- approuve les termes de la convention de prestations de services figurant en annexe ;

- autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention susmentionnée ;
- inscrit les crédits nécessaires au budget 2018 et suivants.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 20 décembre 2018
Le Président

Roger SCHREIBER



PUBLIÉ-NOTIFIÉ
Le 20/12/18
Le Président du SMITU